

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE
ARRONDISSEMENT
DE LA TOUR DU PIN

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE MAUBEC**

Séance du 14 Octobre 2025

COMMUNE DE
MAUBEC
38300

Effectif en exercice	19
Présents	15
Votants	18

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Présents :

Mesdames Fabienne SOLER, Delphine ROBY-PASCAL, Annie LLOPIS, Caroline PILAN-THEVENIN, Céline BUCLON, Renée VERBO.

Messieurs Olivier TISSERAND, Luc GUSTA, Gérald BONNARD, Alain THORIN, Christian BUCLON, Stéphane RAJON, Gilles GASPAROTTO, Jessy VAUCHEL, André REVOL

Date de convocation :
07/10/2025

Pouvoirs :

Angèle SIERRA-NETZER donne pouvoir à Olivier TISSERAND
Annick ARNOLD donne pouvoir à Renée VERBO
Guillaume ROLAND donne pouvoir à Stéphane RAJON

Vote :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Excusés :

Monsieur Robert AIMONETTI

Secrétaire de séance :

Monsieur Luc GUSTA

**20251014 – 04 TRAVAUX DE SECURISATION – CHEMIN DE LA DRET – ACQUISITIONS
DE PARCELLES**

Rapporteur : Monsieur Luc GUSTA

Monsieur Gusta rappelle à l'assemblée qu'un projet de chemin piétonnier le long de la voirie du chemin de la Dret est envisagée et que l'acquisition de parcelles est nécessaire.

La commune a demandé à un géomètre expert de réaliser le découpage et le bornage des nouvelles parcelles. Les propriétaires des parcelles ont été conviés à une réunion d'informations puis invités à signer les plans de création de parcelles. Seule une propriétaire n'a pas adhéré au projet.

Les parcelles ayant été créées, il convient de régulariser l'acquisition de ces parcelles.

Plan



Il est proposé de renouveler le tarif de 3€ le m² pour ces acquisitions de surface, avec prise en charge des frais de géomètre et de notaire par la commune.

pour les parcelles suivantes :

Parcelle	Adresse	Nb de m ²	Prix
D2026	Chemin de la Dret	190m ²	570€
D2024	Chemin de la Dret	542m ²	1626€
D2022	Chemin de la Dret	198m ²	594€

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** l'ensemble des acquisitions suivant le tableau ci-dessus, au prix de 3€ le m²,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes notariés at autres correspondant aux cessions telles que mentionnées ci-dessus,
- **DE DIRE** que les dépenses sont inscrites au budget.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE

- **D'APPROUVER** l'ensemble des acquisitions suivant le tableau ci-dessus, au prix de 3€ le m²,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes notariés at autres correspondant aux cessions telles que mentionnées ci-dessus,
- **DE DIRE** que les dépenses sont inscrites au budget.

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire
Luc GUSTA



Le Maire,
Olivier TISSERAND

